

DIMANCHE

14²⁰¹⁷
MAI

FRESNES-L'ÉGUILLON

Fête du Village

PARTICIPATION
GRATUITE

CONCOURS D'ÉPOUVANTAILS

RÈGLEMENT CONCOURS D'ÉPOUVANTAILS 2017 FRESNES L'ÉGUILLON

Article 1 : Organisation et Lieu

L'association AAR organise un concours d'épouvantails. Il aura lieu à Fresnes L'Éguillon dans le cadre de la « Fête du village ».

Article 2 : Catégories

Ce concours est ouvert à tous. Il existe 3 catégories :

- classes des écoles
- associations ou comités d'entreprises
- public (individuels, familles, groupes)

Article 3 : Déroulement

Le concours se tiendra dimanche 14 mai 2017.

Les épouvantails seront exposés pendant la fête du village.

La fabrication des épouvantails se fera à domicile ou au siège social, selon le cas.

Les épouvantails seront déposés à la mairie de Fresnes L'Éguillon entre le 2 mai et le 12 mai 2017; ou bien le 14 mai 2017, avant 14 h 30, sur le lieu d'exposition.

Article 4 : Participation

La participation est gratuite.

Les candidats peuvent présenter plusieurs épouvantails.



Article 5 : **Sujet**

Les épouvantails devront mesurer entre 1 m et 2m. Chaque épouvantail doit pouvoir se planter dans le sol et ne pas comporter de pièces dangereuses.

Une étiquette avec le nom du créateur (*exemple : Monsieur X ou association Y*) sera collée sur l'épouvantail par le créateur. Elle devra être lisible.

Article 6 : **Matériaux**

Les épouvantails seront fabriqués à l'aide des matériaux de votre choix sous réserve de leur absence de dangerosité. Ceci peut-être l'occasion de vider les greniers pour retrouver des objets ou accessoires tels que des chapeaux, des vieux vêtements, des foulards, des sacs...

Article 7 : **Jury**

Le jury évaluera les épouvantails à partir de 15h30 le 14 mai 2017.

Il est souhaitable qu'au moins un représentant de chaque équipe ou le créateur soit présent au moment du passage du jury pour répondre aux questions éventuelles.

Le jury déterminera les deux meilleurs épouvantails pour chaque catégorie.

Article 8 : **Critères**

Les critères suivants seront évalués : la qualité esthétique, l'originalité et le choix des matériaux.

Article 9 : **Remise des prix**

Les résultats seront proclamés à 16h30 sur le podium de la fête.

Les deux premiers au classement établi par le jury recevront un prix.

Article 10 : **Propriété**

Les œuvres devront être assez solides pour résister à leurs déplacements et supporter une exposition en extérieur (soleil, vent, pluie).

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation des épouvantails.

Article 11 : **Droits d'image**

Le fait de participer au concours implique l'autorisation donnée aux organisateurs de photographier, d'utiliser les photos et citer les noms gratuitement et à sa volonté, dans ses documents audiovisuels, graphiques et outils de communication.

Les concurrents sont réputés accepter le présent règlement par le dépôt d'un épouvantail à la mairie.

Attention : annulation possible suivant les conditions météo ...

Pour tous renseignements : aar@aar60.com

Contact : Christian LEGROS : 06 81 69 78 20

Organisé par l'Association Animation Rencontres.

